# MANIFESTE
## OV DECLARATION
en forme de Lettre, addreſſée aux Electeurs Eccleſiaſtiques, & Duc de Bauiere par le Roy de Dannemarc.

*CONTENANT LES CAVSES & iuſtes raiſons qui ont meu ſa Maieſté à prendre les armes pour la defenſe de la liberté de l'Empire,*

M. DC. XXVI.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Case
F
39
.326
1626 ck

48-1127



# MANIFESTE

## OV DECLARATION en forme de Lettre, addreſſée aux Electeurs Eccleſiaſtiques, & DUC de Bauiere par le Roy de Dannemarc.

*CONTENANT LES CAVSES & iuſtes raiſons qui ont meu ſa Maieſté à prendre les armes pour la defenſe de la liberté de l'Empire.*

NOVS ne doutons nullement que vous n'ayez cognoiſſance des raiſons pourquoy ſa Maieſté Imperialle a faict courir le bruict que nous & les autres Princes de la Saxe inferieure auions pris les armes à vn autre deſſein que pour deffendre nos limites; & que ſous ce pretexte elle a enuoyé en ce Cercle deux armees qui l'ont deſtruit & rauagé hoſtilement par le fer & le feu. De plus on nous a rapporté que nous auions beaucoup de mal-veillans qui aſſeuroiẽt que no-

noſtre Alliance auec quelques Princes voiſins auſquels il importe principalement que les anciens accords & conuentions de l'Empire ſoient conſeruez, n'a point eſté commencé pour maintenir la liberté de l'Alemagne, ains pour opprimer les Princes & Eſtats Catholiques de l'Empire.

Or nous & les autres Princes & Eſtats de ce Cercle Saxonique eſtans ainſi diffamez par fauſſetez & calomnies, nous auons eſtimé fort à propos d'expoſer les raiſons qui nous ont contraints de leuer les armes, & contracter les ſuſdites Alliances, & faire voir la verité de nos intentions: car nous ſçauons fort bien que vous n'ignorez pas que depuis quelques annees nous auons par lettres ſur lettres, & par Ambaſſades ſupplié ſa Maieſté Imperialle de reſtablir la Paix tant deſiree à la Patrie ſi miſerablement affligee; & que s'il y auoit quelques offenſes particulieres, qu'elle vſaſt pluſtoſt de clemence, que de la rigueur du Droict. Nous eſperions que nos prieres & interceſſions ne ſeroient point ſans fruict, prouenant d'vne bonne & ſincere affectiō, veu meſme que l'Empereur par lettres, & principallement par celles du 20. Iuillet, 3. Decēbre, 1620. & 14. Auril de l'annee ſuiuante, auoit aſſeuré en parolles

ſolemnelles, que tout ce que faiſoient les Bourguignons& autres trouppes ne tendoit aucunement à violer les Conſtitutions de l'Empire, troubler la Religion, ny la paix publique,ny au detrimẽt d'aucuns fideeles& obeyſſans Electeurs, Prcins,villes &Eſtats; mais pluſtoſt à ce que toutes choſes fuſſent conſeruees en leur entier; & que le dommage arriué par la reuolte de Boheme fuſt reparé: & que les autres Princes ſe pourroient paſſer de tout appareil de guerre,& deſpence ſuperfluë en continuant la iouyſſance de leur repos & liberté : ce neantmoins nous voyons que cette eſperance eſt vaine. Car bien que ſa Maieſté Imperialle ait recouuré ſes pays & Prouinces,qu'elle les ait rengez à ſon obeyſſance,&qu'auec beaucoup de peine nous ayons obtenu de l'Electeur Palatin, Qu'il renonceroit aux pretenſions qu'il y a, ſe ſoubmettroit à ſa Maieſté Imperialle,& luy demanderoit pardon; pourueu qu'on le remiſt en poſſeſſion & iouyſſance de ſon patrimoine & terres hereditaires, auec les charges & dignitez de ſes Anceſtres; & que nous ayons accordé à noſtre couſin le Duc d'Oldenbourg que ſa M. I. nous auoit enuoyé en Ambaſſade, que nous interpoſerions nos prieres & bons offices vers

le Roy de la grande Bretagne, Que moyennant les conditions ſuſdites il ſe deſiſteroit du ſecours qu'il preparoit pour ſon Gendre. Toutesfois ces choſes n'ont peu eſmouuoir ſa M. I. à reſtablir la paix à l'Empire. Et tãt s'en faut qu'elle ait reſpondu aux conditiõs que nous luy auons propoſees, qu'à la reſponſe qu'elle nous a faite de Vienne le 9. Septembre 1624. elle n'en touche vn ſeul mot, ny n'a point congedié ſes trouppes, qui par hyuernemens & autres charges militaires, ont apporté non ſeulement des pertes, mais de grandes ruynes, meſme aux Princes & Eſtats qui n'ont iamais trempé dans les troubles de la Boheme, du nombre deſquels eſt le Cercle de la Saxe inferieure, auquel l'Empereur n'a point pardonné, bien qu'il ait maintesfois loüé ſa grande conſtance, fidelité & obeyſſance, & que iamais il n'ait peu l'accuſer d'aucun crime; ains l'a tellement ruyné en diuers endroits par ſeiours & paſſages de ſoldats, que le Duc de Lunebourg noſtre couſin & allié tient, que le degaſt fait ſeulement ſur ſes terres, monte à pluſieurs millions d'or, ce qui l'a contraint d'implorer le ſecours des autres Princes de ce Cercle, cõme ſes lettres peuuent teſmoigner. On a fait le ſemblable au Duc de

Brunſuic; & vne petite Prouince que nous auons de luy par engagement n'a point eſté exempté de ces calamitez, car le Colonel Eruit luy a porté dõmage de pluſieurs milliers de tallars. C'eſt pourquoy les Princes & Eſtats de ce Cercle, ont eſté d'aduis en leurs aſſemblees, qu'il failloit dreſſer vne armee afin de mettre ordre à ces maux; & principalement à cauſe que les autres Princes leuoient des trouppes au nom du Duc Chriſtian de Brunſuic, & du Comte de Mansfeld, pour conduire à l'Empire, dont le General Tilly les aduertit incontinent, & admoneſta de penſer à leurs affaires, & leuer des gens pour preuenir ces dangers; ce qui fut reſolu par le conſeil de pluſieurs de ce Cercle, & la conduite nous en fut commiſe, parce qu'vn peu auparauant, au refus du Duc de Lunebourg, nous auions accepté la charge de General en ceſte guerre. A meſme temps nous informaſmes en particulier, & tous les autres Eſtats enſemble ſa Maieſté Imperialle de nos preparatifs & intentions: mais iamais nous n'euſſions penſé, ny tous les autres Eſtats, ce qu'on s'en imagine, bien que les Conſtitutions Imperialles le permettent aux Cercles, & que le Comte de Tilly l'ait deſiré luy-meſme; ioint que l'Em-

pereur par lettres de Viẽne du 21. Iuin 1625. a eſcrit qu'il eſtoit tres-content que nous priſſions garde à noſtre ſeureté contre tous deſſeins & hoſtilités, le tout ſelon & conformement aux Conſtitutions de l'Empire. Or parce que iuſques icy il ne nous peut eſtre reproché, & ne le ſera iamais, que nous y ayons en rien contreuenu, il s'enſuit, & ſa Maieſté Imperialle en ſera Iuge, que nous n'en pouuons eſtre blaſmez; auſſi ne l'auons-nous pas eſté du commencemẽt, biẽ que nous ayõs employé lõgue eſpace de temps à dreſſer ceſte armee, & qu'on ne l'ait menee ſur les frontieres que lors qu'on a ſceu que les affaires du pays-Bas, du Duc Chriſtian de Brunſuic, & Comte de Mansfeld n'auoiẽt beſoin d'autre ſecours que du pays meſme: c'eſt pourquoy il ſe peut faire que de longue main ils ayent eu deſſein ſur ce Cercle: mais voyant combien cela ſeroit difficile à cauſe de noſtre armee, le Comte de Tilly en Iuin a voulu que nous expoſaſſions à Bilfeld les cauſes & la fin de noſtre appareil, donnant à cognoiſtre que cela luy ſembloit inutile, & tendoit bien plus loin; encore qu'il l'euſt iugé luy-meſme vn peu auparauant fort neceſſaire, & comme nous auons dit, en euſt admoneſté le Cercle; & ne

ne ſçauroit ſe couurir d'aucune raiſon legitime qui puiſſe rendre noſtre preparatif ſuſpect, ſinon qu'il eſt trop grand. Et jaçoit que nous ayons derechef expoſé nos raiſons à l'Empereur & au General Tilly, auquel toutesfois nous ne ſommes tenus de rendre compte de nos actions : mais afin de teſmoigner au monde noſtre inclination à la paix & concorde publique, que nos armes n'auoient eſté priſes que pour noſtre ſeule defenſe ; ce que nous auons aſſez fait paroiſtre, n'ayant iuſques icy offencé perſonne auec noſtre armee, ains l'ayant touſiours tenuë dans le Cercle vers le fleuue Vveſer pour la ſeureté de nos Prouinces. Cependãt le Comte de Tilly au meſpris de ces choſes a jetté hoſtilement ſes trouppes dés le mois de Iuillet dans ce Cercle, qu'il a rauagé en ſorte par meurtres, pilleries & ſaccagemens qu'on n'a iamais veu exercer par les Turcs & Tartares de plus eſtranges cruautez, comme on peut cognoiſtre par les plaintes que le Duc de Brunſuic a faites en l'Aſſemblee de ce Cercle ; & tout cela ſans que l'Empereur en ait rien dit, ny pourquoy il improuuoit nos preparatifs. En fin il nous a ſignifié par celles de Neuſtat du 3. Aouſt que nous auons receuës le 22. dudit mois, qu'il auoit

remis cet affaire au Duc de Bauiere, auec charge d'enuoyer le Comte de Tilly en ce Cercle pour rencontrer noſtre armee en quelque lieu que ce fuſt, & commandaſt à ſon General le Prince de Fridland de le ſuiure, & n'en partir point que nous n'euſſions congedié noſtre armee. Or encore qu'elle ſoit ſuſpecte, & qu'il deuſt auoir d'autres raiſõs, Qu'elle eſt trop forte, & nullement neceſſaire, & que ſelon le premier aduis & volonté de l'Empereur il ait deu monſtrer que nous auions violé les termes des Conſtitutions Imperialles auparauant que nos preparatifs fuſſent blaſmez, & le Cercle enuahy par des trouppes ennemies: neantmoins ces deux armees de Fridland & Tilly enuoyees de l'authorité Imperialle, n'ont rien fait que de grandement hoſtile, & au meſpris des conditions de la paix, que nous & les autres Cercles auions propoſees: De ſorte que le General Tilly a reſpondu fort ſuperbement & auec inſolence le 5. Aouſt à noſtre Lieutenant General & à nos Ambaſſadeurs qui en offroient encores de tres-equitables, & de faire retirer nos trouppes, Qu'il n'y pouuoit entendre, & qu'il falloit cõgedier l'armee du Roy de Dannemarc & celle du Cercle, Que ſi cela ne ſe

faiſoit en bref qu'il les diſſiperoit bien toſt luy-meſme. Veu donc que nous recognoiſſons en partie par ces menaces, en partie par effect, qu'il n'auoit autre deſſein que celuy-là & ſe rendre maiſtre du Cercle, & mettre vne tache d'infamie ſur noſtre dignité Royalle, laquelle nous auons iuſques icy glorieuſement conſeruee. Enfin nous auons eſté contraints d'armer à bon eſcient pour noſtre defenſe & la ſienne. Et auant que d'auoir recours aux Monarques eſtrangers, nous auons derechef teſmoigné ſans feintiſe le 24. Aouſt de l'an paſſé à ſa M. I. & au Roy d'Eſpagne, duquel les Ambaſſadeurs eſtoient alors pres de nous, que nous auions inſtamment deſiré la paix, & que nous prenions les armes auec vn extreſme regret que pour les calamitez qui en pourroient arriuer nous nous en excuſions deuant Dieu & deuant les hommes, Mais d'autant qu'on n'a rien reſpondu à tout cecy, & que de iour en iour on faict hoſtilement des courſes ſur nous & ſur le Cercle, nous n'auons voulu refuſer plus long temps le ſecours que quelques Princes eſtrangers nous ont offert de leur bon gré par cy-deuant, ains auons reſolu de faire alliance auec eux pour la defençe de ce Cercle qu'ils ont opprimé ſans

auoir commis aucune choſe contre les Cõſtitutions de l'Empire & le ſerment de fidelité; & pour venger la liberté de l'Allemagne tres-affligee & trauaillee de toutes parts, afin que par l'ayde de Dieu Tout-puiſſant la liberté de l'Egliſe, & la paix de l'Eſtat ne ſoient point totalement perduës: mais qu'auec des moyens approuuez d'iceluy elles puiſſent eſtre conſeruees à la poſterité.

Or c'eſt là noſtre ſeul but, où tendent cõſtamment toutes nos actions Royalles, & ſinceres conſeils. Et encore que nos ennemis (comme on nous a rapporté) ſement le contraire, & qu'on en ait conçeu de mauuaiſes opinions, nous pouuons toutesfois Royallement & hardiment aſſeurer, que par ces calomnies on nous fait vne iniure inſigne & que s'il y a quelqu'vn qui puiſſe prouuer par veritables raiſons que nous ayons traicté la moindre choſe du monde auec aucun des mortels de quelque qualité & conditiõ qu'il ſoit, preiudiciant à ſa M. I. ou aucun Prince de l'Empire, auparauant qu'eux & nous, & le Cercle ayons eſté viuement aſſaillis par armes, nous n'empeſchons point qu'on ne nous tiennent pour autheurs de toutes les calamitez, & qu'on ne nous impute la cauſe

de tous les meurtres, pilleries & s'accagement qui en arriueront, ayant la conſcience pure & nette de tout cela; & qu'on ne die, que noſtre Alliance a eſté commencee pour vous opprimer, & tous ceux de voſtre Religion, comme tres-impudemment nos malueillans ont faict courir parmy le vulgaire: Et à cet effect nous ne nions pas ſeulement, ains aſſeurons publiquement, & certifions tres-conſtamment, que iamais cela ne nous fut propoſé, ny qu'à preſent il en ſoit aucune mention; qu'au contraire d'vne bonne & franche volonté nous vous promettons, & à tous ceux de voſtre Religion de ne rien faire à voſtre preiudice, ains contribuer tout noſtre poſſible à ce que les Princes & Eſtats de l'vne & l'autre Religion iouyſſent vnanimement d'vne paix tranquille & aſſeuree, comme il eſt biẽ ſeant à tous fideles Chreſtiens, & que par vne pieuſe volonté ils trãſmettent la liberté de la Religion & de l'Eſtat, que nos Peres nous ont laiſſee, à ceux qui viendront apres nous, auec autant de ſoin qu'il importe à toute la Chreſtienté que l'Eſtat de l'Empire ſoit conſerué en ſa premiere forme & ſplendeur, veu que cela touche grandement les Princes voiſins, & regarde tous les Eſtats. Et n'y a rien qui nous

puiſſe apporter aucun mauuais ſoubçon de la part du Comte de Mãsfeld veu qu'il n'eſt point venu icy de ſon propre mouuement, ains nous a eſté enuoyé par aucuns Princes & Eſtats, afin de paruenir plus ayſement à la fin que nous auons declaree cy-deſſus, auſſi n'a-il rien commis d'hoſtile contre qui que ce ſoit. Or tout ainſi que noſtre declaration prouiẽt d'vne bonne & franche volõté, & tres-affectiõnee à la paix, nous ne doutõs nullement qu'elle n'obtienne de vous tout ce qui ſera conuenable au droict & à l'equité. De voſtre part monſtrez ie vous prie vne pareille affection, & que vous n'approuuerez iamais les conſeils ſanguinaires, & qui tendent à la confuſiõ de l'Empire : que bien pluſtoſt vous apporterez d'vn commun aduis tout ce qui vous ſemblera faire pour le reſtabliſſement de la paix tant deſiree. Que ſi noſtre eſperance experimentoit le contraire, qu'on fauoriſaſt les troubles & diſſentions, & qu'on enuoyaſt du ſecours à l'armee qui rauage hoſtilemẽt en ce Cercle, nous ſerions auſſi contraincts de prendre d'autres conſeils, mais nous nous promettons tout autre choſe, auſſi nous prions voſtre Illuſtriſſime Reuerence, comme premier Electeur de l'Empire, qu'elle

diſpoſe tellement ſes Collegues, & autres Princes & Eſtats Catholiques de l'Empire, qu'on ne nous en donne aucun ſuiect.

De Rotenbourg, le 21.
Ianuier, 1626.